

# De l'information préventive à l'interprétation des risques

Partager une culture du risque au profit d'une résilience sociale et territoriale

Jacques FAYE, Chef du bureau information préventive, coordination et prospective, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

En 1987, à l'occasion de la loi sur la sécurité civile, la lutte contre les incendies de forêt et la prévention des risques majeurs, le législateur a inscrit dans l'article 21 un droit à l'information pour les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (aujourd'hui article L 125-2 du Code de l'environnement). Ce droit s'applique aux

risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Vingt cinq ans plus tard, malgré les accidents de Tchernobyl ou d'AZF, les tempêtes Martin, Lothar, les inondations de Vendée et du Var et bien d'autres catastrophes... on constate toujours une certaine difficulté à aborder publiquement la gestion des risques et à mobiliser nos concitoyens sur le thème de la résilience sociale et territoriale alors que celle-ci

est une composante indispensable d'un développement durable.

La capacité d'une société à faire face à un événement de nature à engendrer une forte perturbation, dépend de sa cohésion interne et de sa vulnérabilité vis-à-vis de l'impact, mais aussi de la connaissance que chacun de ses membres peut avoir vis-à-vis de cet événement pour **éviter la surprise et la peur**. Si nous ne devons pas nier le danger, nous devons cependant le relativiser, l'apprécier à sa juste importance pour couper court à toute paranoïa.

L'information du citoyen se traduit par un dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) et un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) consultables en mairie et, depuis le déploiement des nouvelles technologies de l'information, sur des sites internet. Le code de l'environnement (article R125-12) précise ensuite que les consignes de sécurité sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches. La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, consécutive à l'explosion de l'usine AZF et de fortes inondations en Languedoc et la vallée de la Somme, a complété les dispositions d'information préventive par l'inventaire des repères de crues historiques et la pose de repères correspondant aux plus hautes eaux connues. Elle oblige le maire à communiquer régulièrement en cas de prévention des risques naturels prévisibles.



Repères de crues / Sommières (© Institut des Risques Majeurs)

Elle instaure aussi une information de l'acquéreur ou du locataire (IAL) d'un bien immobilier sur les servitudes existantes, relatives au zonage sismique et à un risque naturel, minier ou technologique.

Ces différentes dispositions sont-elles appliquées ? Plus ou moins et plutôt moins que plus, ce qui conduit à une grande fragilité de notre société face à des événements majeurs par méconnaissance des dangers. Or, l'article 4 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 (article L 721-1 du Code de la sécurité intérieure) stipule que chacun concourt à la sécurité civile et l'article 5 (article L 312-13-1 du Code de l'éducation) institue pour tout élève une éducation aux risques.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, on doit aussi se poser la question de la confiance. En effet, quel est le niveau de confiance accordé à la parole publique? Ceci nous conduit à envisager d'autres médias pour expliquer les choses et permettre ainsi à chacun de s'approprié le danger, le relativiser et adopter les dispositions nécessaires pour en minimiser les dommages.

Depuis les années cinquante, il est développé dans les grands parcs nationaux américains **une approche d'interprétation**. Il s'agit d'aider chacun à découvrir, à comprendre et à faire respecter le territoire dans lequel il se trouve. Ce sont les animateurs de ces parcs que l'on appela

interprètes. Par la suite, le journaliste Freeman Tilden l'a systématisée en la distinguant de l'éducation. En France, cette approche est timide. On a quelques beaux exemples en terme de connaissance scientifique avec le Palais de la Découverte, la Cité des Sciences et de l'Industrie ou la Cité de l'Espace. Elle apparaît depuis peu aussi pour les villes d'art et d'histoire avec l'obligation de création de centre d'interprétation d'architecture et de patrimoine (CIAP) avec l'appui scientifique, méthodologique et financier du Ministère de la Culture.

Pourquoi ne pas étendre cette activité à toutes les facettes du territoire et de la vie sociale en expliquant clairement les aléas et les enjeux par l'utilisation d'objets d'origine, l'expérience personnelle ou divers moyens d'illustration plutôt que par la communication d'une simple information sur les risques ?

Aujourd'hui, l'école, les médias et Internet sont des vecteurs de connaissance très importants qu'il faut associer voire intégrer à une démarche de résilience sociale et territoriale. Chacun a un rôle à jouer.

L'école apporte pour la nouvelle génération, les éléments de base de la connaissance. Pour les adultes, les médias décryptent le moment, le présentent et l'analysent afin que chacun agisse à bon escient. Cependant, l'enseignant

manque d'outils pédagogiques adaptés et le journaliste est souvent incompetent et la recherche de l'audience pousse plus à la surenchère, au surprenant, au raccourci qu'à l'explication. L'exemple de la confusion entre vigilance et alerte pour la météo est très significatif à ce propos. Enfin, Internet a permis la diffusion et l'interaction. Cela a du bon et du moins bon comme la rumeur...

**Pour développer une culture du risque**, peut-on concevoir un centre qui donne au visiteur la possibilité d'accéder à des données scientifiques, puis les rende compréhensibles, et favorise enfin la mémorisation des contenus en stimulant ses émotions et ses sensations ? Pour cela, il devrait abriter au moins une exposition permanente, didactique et pédagogique, des expositions temporaires renouvelant l'intérêt des publics locaux, des ateliers pédagogiques pour les enseignants, un espace de rencontre pour accueillir débats et conférences et un espace de documentation ouvert au grand public, aux chercheurs et aux enseignants.

Un tel centre d'interprétation des aléas et des risques (CIAR), autonome dans son fonctionnement, partiel sur certains aléas comme les inondations, itinérant ou intégré comme un module d'un centre d'interprétation plus large de la ville ou du territoire, ne deviendrait-il pas le lieu de référence, d'échange et de concertation pour partager cette culture ? N'est-il pas aujourd'hui, un lieu nécessaire au regard des différentes enquêtes sociologiques sur la perception des risques et la confiance accordée par nos concitoyens vis-à-vis des différents acteurs de la société ?



Réunion publique DICRIM / Voreppe / 2011 (© ville de Voreppe)

**Références**

- 1 Cadre d'actions de Hyogo
- 2 Centre d'interprétation d'architecture et de patrimoine
- 3 Centre d'interprétation des inondations de la vallée de la Rivière Rouge